

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 122

Vereinsnachrichten: Assemblée générale du 16 juin 1912 à Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Nationale Kunstausstellung 1912.

Die diesjährige Nationale Kunstausstellung wird am 15. September in **Neuenburg** eröffnet werden. In nächster Nummer der „Schweizerkunst“ wird das Reglement erscheinen.

MITGLIEDER-VERZEICHNIS LISTE DES MEMBRES

SEKTION AARGAU — SECTION D'ARGOVIE.

Austritt — Démission:

Herr Heller, Oskar, Aarau. (Passivmitglied.)

SEKTION BASEL — SECTION DE BALE.

Adressberichtigung — Rectification d'adresse :

Herr Ammann, Eugen, Tiersteinerallee 22, Basel.

SEKTION BERN — SECTION DE BERNE.

Austritt — Demission:

Herr Müller, Dr. med., Länggasstrasse 8, Bern. (Passivmitglied.)

SEKTION GENF — SECTION DE GENÈVE.

Adress-Aenderungen — Changements d'adresses :

M. Schlaegeter, A., sculpteur, Clarens (Vaud).

(Ci-devant : La Chapelle, Carouge, Genève.)

M. Vibert, Pierre-Eugène, peintre graveur, Montfort l'Amaury, Seine et Oise (anciennement : 12 rue Morère, Paris).

Aktivmitglied — Membre actif :

M. Mairet, A., Boulevard de la Cluse, Genève.

Assemblée générale du 16 juin 1912 à Zurich.

Ordre du jour:

1. Procès-verbaux de la dernière Assemblée générale (Art Suisse N° 113).
2. Rapport de gestion.
3. Vérification des comptes.
4. Fixation de la cotisation annuelle et du budget.
5. Application de l'art. 13 de nos statuts dans le cas Beurmann.
6. Admission des candidats. (Les listes de candidats paraîtront dans le prochain N°.)
7. Election du jury annuel 1912—1913.
8. Proposition de M. Silvestre concernant un nouveau mode de nomination du jury pour les expositions de la Société des P. S. et A. S.
9. Proposition de modification des statuts présentée par un groupe de 24 membres (23 de Genève et 1 de Lausanne). (Art Suisse N° 121.)
10. Propositions de la Section de Paris. (Voir dans ce N°.)
11. Manifeste et recueil de signatures contre brochure Winkler (proposition de M. Silvestre).
12. Propositions pour la vente du numéro illustré de l'Art Suisse de juin 1902.
13. Proposition de M. Righini concernant l'attribution à la caisse centrale des cotisations de membres passifs pour les estampes publiées antérieurement à leur entrée dans la Société.
14. Divers.

L'Assemblée générale aura lieu le 16 juin à **Zurich**. Les indications précises seront données dans le

Berichtigung — Rectification :

M. Chall, A., architecte, doit être biffé dans la liste des membres passifs.

SEKTION MÜNCHEN — SECTION DE MUNICH.

Adressänderung — Changement d'adresse :

M. J.-B. Niestlé, Maler, Sindelsdorf bei Penzberg (Bayern).

SEKTION NEUENBURG — SECTION DE NEUCHATEL.

Passivmitglieder — Membres passifs :

M. Guinand, avocat, Neuchâtel.

M. de Bosset, F., Neuchâtel.

M. Du Pasquier, Edmond, banquier, Neuchâtel.

M. de Meuron, Alfred, cap. de vaisseau, Neuchâtel.

M. Du Pasquier, Eric, banquier, Neuchâtel.

M. Raiguel, P. E., Sonvillier (Jura bernois).

SEKTION ZÜRICH — SECTION DE ZURICH.

Gestorben — Décédé :

Herr Missbach, Gustav, Zürich.

Passivmitglieder — Membres passifs :

Herr Manz, Ernst, Hotel St. Gotthard, Zürich I.

Herr Merkli, Oberrichter, Ilgenstrasse 8, Zürich I.

Herr Helbling-Staub, C., Kusenhof, Küsnacht-Zürich V.

Herr Ulmer-Hermann, O., Seefeldstrasse 279, Zürich V.

SEKTION TESSIN — SEZIONE TICINESE.

Austritt — Démission:

Signor Carmine, Carlo, Bellinzona.

Beim Zentralvorstand angemeldet — Adressé au Comité central :

Passivmitglied — Membre passif :

Herr Gurlitt, Fritz, Potsdamerstrasse 113, Villa II, Berlin W.

prochain N° de l'Art Suisse. Le Comité central a accepté avec reconnaissance l'offre gracieuse de la section de Zurich proposant de se charger de l'assemblée générale de 1912. (Voir lettre de la section de Zurich.)

Candidats. Nous prions les sections de nous envoyer leurs listes de candidats avec l'indication des Expositions auxquelles ils ont pris part avant le 25 mai prochain.

Le Secrétaire central.

Proposition de M. Silvestre concernant un nouveau mode de nomination du jury pour les expositions de la S. d. P. S. & A. S.

(N° 8 de l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.)

Art. 1. Le jury des expositions de la S. d. P. S. & A. S. se compose de 9 membres, dont:

3 Suisses allemands, 3 Suisses romands, 2 Suisses italiens et 1 délégué du Comité central.

Il devra compter 5 peintres, 2 sculpteurs et 1 architecte.

Art. 2. Le jury sera présidé par le délégué du Comité central. Ce délégué sera désigné à l'avance par le Comité central et aura voix délibérative.

Art. 3. Les propositions pour le jury sont faites par les sections qui choisissent parmi leurs propres membres un nombre de noms égal à celui des délégués auquel elles ont droit.

Art. 4. Le choix définitif des membres à désigner pour faire partie du jury se fera en assemblée des délégués, par voix de tirage au sort parmi les noms proposés par les sections et dans la proportion indiquée à l'art. 1.

Art. 5. Il sera procédé de la même manière pour désigner 6 suppléants chargés de remplacer au besoin les jurés empêchés de fonctionner.

Art. 6. Les artistes désignés fonctionnent jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année suivante, pour toutes les expositions organisées par la Société. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles.

Art. 7. La liste des noms proposés par les sections devra parvenir au Comité central assez tôt pour pouvoir être publiée dans „L'Art Suisse“ avant l'Assemblée générale.

Art. 8. Aucune section ne pourra posséder plus d'un membre dans le jury.

Genève, 15 novembre 1911.

(signé:) **A. Silvestre.**

Cette proposition d'un nouveau mode d'élection de notre jury annuel a été discutée par le Comité central dans sa dernière séance. Le but du projet de M. Silvestre est de donner aux sections une représentation aussi équitable que possible dans le jury. Le Comité central estime toutefois que ce mode de tirage au sort est défectueux et qu'un jury aussi nombreux serait trop onéreux pour la caisse de la Société. Il est d'avis d'en réduire le nombre comme suit: 2 Suisses allemands, 2 Suisses romands, 1 Suisse italien et 1 délégué du Comité central. Il compterait 3 peintres et 2 sculpteurs. En outre le délégué du Comité central n'aura que voix consultative. En fin de compte le Comité central s'est rallié à la proposition de M. Righini, qui demande d'en rester au mode d'élection actuel en réduisant le mandat à une année pour les jurés ayant fonctionné.

Propositions de la section de Paris.

1^o Publier dans le journal tous les mois les **ordres du jour** des réunions mensuelles de chaque section. De telle sorte on saurait toujours ce qui se passe partout et l'on pourrait s'entretenir de section à section d'un même sujet ou point de vue. La chose serait surtout utile pour les sections de l'étranger.

2^o Est-il possible de faire pour l'Assemblée générale ce qui a été fait pour l'Assemblée des délégués? C'est-à-dire de donner aux délégués des sections de l'étranger un nombre de voix égal à un tiers de la section, ce qui ferait pour les deux délégués deux tiers de la section; ceci pour donner aux sections de l'étranger une représentation plus équitable. (Pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale.)

3^o La section de Paris demande en outre au Comité central de faire en sorte qu'aux Assemblées générales toutes les questions puissent être traitées à fond et que les propositions individuelles puissent être présentées sans risque d'être écourtées par l'heure du dîner. Donc plus de temps pour le travail, soit deux jours entiers. Fête le deuxième soir.

(signé:) **Ed. Sandoz,**

Président de la section de Paris.

Proposition de M. Righini.

(Ordre du jour No. 13.)

Notre trésorier central M. Righini demande que les cotisations payées par les membres passifs pour des estampes publiées antérieurement à leur entrée dans la société soient versées entièrement à la Caisse centrale. Le Comité central a décidé de présenter cette proposition à l'assemblée des délégués.

Lettre de Zurich.

Dans la séance précédente il a été fait la proposition que la section de Zurich se charge de la Séance générale de 1912, proposition qui fut accueillie avec sympathie et qui avait aussi été saluée avec approbation par le Comité central.

Dans sa séance d'hier, la section de Zurich a décidé définitivement de se charger de la **Séance générale de 1912**. Nous serons heureux de recevoir nos collègues à Zurich et nous espérons que les membres de notre Société viendront nombreux de toutes les parties de la Suisse et leur souhaitons dès maintenant la bienvenue.

Les propositions du groupe de membres de la section de Genève furent repoussées à l'unanimité; cependant la section de Zurich est de l'avis d'appuyer le vœu de voir commencer la Séance générale plus tôt en ce sens que le Comité central tarde l'heure du dîner d'une demi-heure ou d'une heure entière. Ainsi serait obtenue l'augmentation de temps sans que des membres arrivant tardivement soient empêchés d'assister aux discussions à cause d'une séance trop matinale.

La section avait décidé de s'inscrire pour la série de décembre des expositions du **Kunsthaus** et elle a fixé hier les conditions de cette exposition.

Nous avons eu le plaisir d'avoir parmi nous notre collègue le peintre Wieland de Munich, lequel expose en ce moment-ci au Kunsthaus une intéressante collection de ses œuvres.

* * *

Nous avons le devoir douloureux d'annoncer la mort d'un de nos membres en la personne de

† Gustave Missbach.

Il fut durant de longues années un excellent professeur de dessin dans notre école des Arts industriels. Il était un ouvrier d'art distingué, alliant un grand sens pratique à un goût artistique distingué. Gustave Missbach laisse après lui le souvenir d'un homme aimable et d'un artiste excellent.

Zurich, le 14 avril 1912.

Pour la section de Zurich:

S. Righini.

Correspondance de la section de Berne.

La section de Berne, dans sa séance du 4 mai, a décidé de ne pas donner suite à la demande de changement des statuts lancée par un certain nombre de nos collègues de la section de Genève.

Munich, le 28 avril 1912.

Au Comité central de la S. d. P. S. & A. S.

Monsieur le président, Messieurs,

La section de Munich a discuté dans sa séance du 26 crt. les propositions formulées par un groupe de membres de la section de Genève et a pris à leur sujet les décisions suivantes:

1^o La demande de révision des statuts touchant la durée du mandat des membres du Comité central a été rejeté à l'unanimité.

2^o Par contre la proposition concernant l'attribution des membres à la section de leur domicile ou de la section la plus proche a été acceptée.

3^o Censure. La section de Munich exprime le désir que dans le cas où il aurait été exercé jusqu'à présent une censure dans notre journal, celle-ci soit absolument supprimée à l'avenir et que chaque membre ait le droit de publier ses opinions et ses désirs dans notre organe sous la responsabilité de sa signature.

4^o Quant aux autres propositions du groupe de Genève, la section de Munich se range à l'avis du Comité central.

Pour la section de Munich de la S. d. P. S. & S. S.

Le secrétaire:

Alf. Pfenninger.

Le président:

Fritz Kunz.